



HAL
open science

Master Droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé. 2011, Université Nice Sophia Antipolis.
hceres-02029057

HAL Id: hceres-02029057

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029057>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : NICE

Etablissement : Université de Nice Sophia Antipolis

Demande n° S3MA120000393

Domaine : Droit économie gestion

Mention : Droit privé

Présentation de la mention

La mention étudiée se situe aux côtés d'autres mentions de « Droit économique et des affaires », de « Droit public », de « Science politique » et « Droit international et européen ». Elle était donc indispensable compte tenu de l'offre de l'établissement. La cohérence entre les deux années d'enseignement de la mention est assurée, dans l'ensemble. La mention offre deux masters 2 « recherche » et cinq masters 2 « professionnel » dont les spécialités sont réparties en « Droit privé fondamental et sciences criminelles », « Evolution des systèmes juridiques : théories et pratiques juridiques », « Droit notarial », « Gestion des contentieux privés », « Droit des entreprises en difficultés », « Droit des responsabilités » et « Evolution des systèmes juridiques : droit et conservation du patrimoine culturel ». La lisibilité de ces secteurs plus spécifiques du droit est dans l'ensemble satisfaisante.

L'objectif scientifique de la mention est à la fois orienté vers la recherche fondamentale, lisible, dans les disciplines de droit privé et sciences criminelles, moins lisible en matière d'approfondissement des systèmes juridiques, et à la fois de fournir aux étudiants des connaissances indispensables et techniques dans des domaines variés et complexes du droit comme celui des entreprises en difficultés, de la gestion des contentieux ou du droit de la responsabilité. Les objectifs professionnels poursuivis sont de permettre une accession des étudiants au milieu notarial (notaire), celui des entreprises en difficultés (donc les administrateurs et mandataires judiciaires ou avocat spécialisé), les formations judiciaires (avocat, magistrat, huissier, conciliateur, etc.), ou encore des métiers plus atypiques comme archiviste ou conservateur, même si pour ces débouchés, l'étudiant devra davantage compter sur ses stages que sur sa formation, trop théorique et historique.

Indicateurs

| | |
|---|----------------------------|
| Effectifs constatés (M1-M2) | 181 |
| Effectifs attendus (M1-M2) | M1 :170/190 M2 :200/210 |
| Taux de réussite (M1-M2) | 95 %-87 % |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | NR |

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette mention est assurément nécessaire dans la région PACA et aboutit à la formation d'un certain nombre de juristes qui intégreront le monde judiciaire local notamment, ainsi que celui de l'administration. Elle peut probablement s'améliorer et être plus cohérente, voire modernisée. Toutes les spécialités proposées ne sont pas d'égale qualité, laissant l'impression d'un manque de cohérence/harmonie interne à la mention. Ainsi, la place de la spécialité « Droit des entreprises en difficultés » dans cette mention est peu explicite vu qu'il s'agit indéniablement de droit des affaires. De même, il manque une spécialité de droit de l'immobilier qui pourrait, compte tenu du contexte local, se développer. Quant aux deux spécialités consacrées aux systèmes juridiques, elles semblent totalement perméables et paraissent faire doublon, si ce n'est dans l'objectif, dans le contenu de la formation. Enfin, le peu d'informations sur des débouchés en droit pénal, à des concours notamment (inspecteur de police, commissaire, directeur d'établissements pénitentiaires, etc.) est étonnant vu la formation proposée dans ces matières, ainsi que l'attrait des universitaires pour ces secteurs.

L'équipe de recherche sur laquelle s'appuie la mention est le CERDP (Centre d'étude et de recherche en droit privé) qui a pour thème principal de recherche l'étude des contentieux et qui est composée de huit professeurs et huit maîtres de conférences. L'école doctorale de rattachement de ce centre est le DESPEG, Ecole doctorale Droit et sciences politique, Economie gestion. Si la recherche est réelle, elle semble principalement appliquée à la procédure, qu'elle soit civile, pénale ou collective. L'adossement à la recherche existe donc bien, même si elle n'est pas forcément en totale adéquation avec la mention « Droit privé et sciences criminelles ».

Les équipes pédagogiques retenues sont cohérentes. Mais l'on peut parfois déplorer le manque de professionnels (sauf dans les spécialités « Droit des entreprises en difficultés » et « Droit notarial »), et l'absence totale (tout au moins dans le dossier) d'intervenants universitaires d'autres établissements. Par ailleurs, il n'est fait état d'aucun conseil de perfectionnement, sauf dans le dossier d'autoévaluation qui en prévoit la mise en place à partir de septembre 2010. En revanche, des évaluations d'étudiants sont parfois en vigueur, notamment dans la spécialité « Droit privé fondamental et sciences criminelles ». On peut relever la bonne organisation du jury d'examen de la spécialité « Gestion des contentieux privés » qui prévoit deux professionnels sur les cinq membres du jury. Cette mixité est bienvenue et devrait être étendue aux autres diplômes, tout au moins à vocation professionnelle.

Enfin, la politique des stages est insuffisamment construite au sein de la mention, et l'ouverture à l'international est plus que défailante.

- Points forts :

- La bonne articulation entre le M1 et les M2.
- Des formations classiques de bonne qualité et des enseignements lisibles.
- Plusieurs spécialités solides (« Gestion des contentieux », « Entreprise en difficultés »).
- Des possibilités d'adossement à la recherche (CERDP notamment).
- La qualité de l'équipe pédagogique.

- Points faibles :

- L'adossement aux milieux professionnels ne paraît pas suffisant pour une mention comportant autant de spécialités à vocation professionnelle.
- L'insuffisance de la politique de stage et de leur durée (8 semaines).
- L'insuffisance des informations sur le suivi des diplômés.
- Une ouverture insuffisante à l'international (proposée dans une seule spécialité).
- La faiblesse de l'architecture des nouvelles spécialités.
- L'insuffisance de la qualité rédactionnelle du dossier, notamment le déficit d'information sur les mutualisations, l'utilisation de l'autoévaluation, la formation continue et en alternance...).

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B



Recommandations pour l'établissement

Il serait opportun de préciser exactement le nombre crédits européens (ETCS) correspondant aux matières, et notamment la place du stage, laquelle n'est quasiment jamais indiquée dans les ETCS. A cet effet, il serait opportun d'harmoniser la politique des stages dans la mention en revoyant parfois leur durée.

Le pilotage de la mention pourrait être renforcé :

- En généralisant la mixité universitaires/professionnels à toutes les spécialités proposées. A cet égard, il serait bienvenu de construire une politique d'adossement aux milieux professionnels dans la mention (vu le nombre de M2 professionnels) ;
- En mettant en place des procédures systématiques de suivi des diplômés (via associations d'anciens étudiants par exemple), et en rédigeant un bilan prévisionnel.
- Pour une meilleure présentation, en améliorant la construction et lisibilité des nouvelles spécialités.
- Pour développer une politique d'échanges et de relations à l'international.

Il conviendrait de réfléchir à un éventuel rattachement de la spécialité « Droit des entreprises en difficultés » à la mention « Droit économique et des affaires ».

Appréciation par spécialité)

Droit privé fondamental et sciences criminelles

- Présentation de la spécialité :

L'objectif scientifique recherché est la recherche fondamentale ainsi que la recherche appliquée en droit privé et sciences criminelles. A cet effet, la formation vise à faire acquérir aux étudiants une méthode et des techniques afin qu'ils soient compétitifs. Cet objectif est lisible.

L'objectif professionnel est de permettre à l'étudiant d'accéder au monde judiciaire (avocat, magistrat, huissier, etc.) et para judiciaire (juriste d'entreprise, médiateurs, conciliateurs, etc.), la formation débouchant sur tous les métiers de l'enseignement au contentieux (secteur privé, libéral ou autre). La lisibilité de l'objectif est ici très claire même si l'offre de débouchés paraît très large. Ceci est toutefois dû au spectre, également large, de cette formation généraliste.

La spécialité appréciée comporte :

1) Deux unités d'enseignement (UE) fondamentales : la première est commune à toutes les options et comporte du droit civil (droit des contrats), du droit criminel (droit pénal général), et de la méthodologie de la recherche ; dans la seconde, les étudiants ont toutefois le choix entre deux parcours, l'un de droit privé (droit des obligations et responsabilité délictuelle, droit des biens, procédure civile, droit des sociétés), l'autre de sciences criminelles (procédure pénale, procès pénal et droits de l'homme, droit pénal post sententiel et histoire de la sanction pénale).

2) Deux UE complémentaires : l'une commune aux deux parcours consacrée à la méthodologie de la recherche et au mémoire, l'autre recueillant encore les deux parcours possibles précédemment évoqués. Celui de droit privé comprend un enseignement de droit de la famille et de droit privé des droits de l'homme. Celui de sciences criminelles, un enseignement de droit pénal spécial et de privation de liberté et droits de l'homme.

- Indicateurs :

| | |
|---|------|
| Effectifs constatés | 32 |
| Effectifs attendus | 35 |
| Taux de réussite | 85 % |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | NR |

- Appréciation :

La formation est moins généraliste que ce que ne le laisse entendre son intitulé. Toutefois, la spécialité étudiée est conforme à ce que l'étudiant qui l'a choisie peut en attendre. Toutefois, selon le parcours choisi, l'étudiant sera, en théorie, moins généraliste que ce que le laisse entendre l'intitulé de la spécialité, sauf à décider de suivre (ce qui est autorisé) l'ensemble des séminaires proposés, au détriment de la recherche.

A ce propos, la formation à la recherche et à la méthodologie de la recherche est bien présente puisque la méthodologie de la recherche est prévue tant dans les UE fondamentales que complémentaires, et grâce au fait que les étudiants ont un mémoire obligatoire. Par ailleurs, des séminaires de recherche y participent aussi à la suite d'évaluations des étudiants, les séminaires ont été regroupés pour qu'ils puissent consacrer plus de temps à leur recherche personnelle. En revanche, bien que débouchant sur des métiers très concrets, les aspects professionnalisants de la formation sont apparemment absents. Le seul point à noter est que bien qu'ayant choisi un parcours, les étudiants peuvent suivre, en auditeur libre, quelques séminaires de l'autre parcours.



- Points forts :
 - Le temps aménagé pour la rédaction du mémoire et la recherche est confortable.
 - Les compétences transversales.
 - Les matières enseignées sont variées.
 - La possibilité de compléter sa formation dans l'offre du parcours non sélectionné.
 - Une solide équipe pédagogique.
- Points faibles :
 - L'absence de suivi des étudiants ayant suivi la formation.
 - L'absence de dimension internationale.
 - L'oralité semble oubliée au détriment de l'écrit.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Bien que cette spécialité soit à finalité recherche, il serait sans doute intéressant d'introduire un stage, même court, dans cette formation, destiné à l'apprentissage immédiatement des connaissances acquises en matière de méthode de recherche, et à l'ouvrir davantage sur les milieux professionnels.

Il faudrait renforcer davantage la dimension internationale des thématiques abordées (séminaires avec intervenants étrangers par exemple).

Il serait également bienvenu de mettre en place une procédure de suivi des étudiants issus de cette formation.

L'étudiant serait sans doute mieux préparé à l'entrée dans la vie active tournée vers l'enseignement que le conseil ou les professions judiciaires grâce au recours systématique à des exercices d'expression orale.

Evolution des systèmes juridiques : théories et pratiques juridiques

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité est destinée à mieux comprendre les fondements des institutions contemporaines. Elle est axée sur la recherche, aussi bien en histoire du droit qu'en droit positif.

Fondée sur la réflexion historique et l'épistémologie, la spécialité « Evolution des systèmes juridiques : théorie et pratiques juridiques » ne prépare pas seulement à la recherche. En privilégiant sous toutes ses formes l'expression des connaissances (préparation spécifique aux épreuves orales, renforcement de la maîtrise de l'écrit par la rédaction d'un mémoire), elle ne prétend pas conduire uniquement aux recrutements de l'enseignement supérieur, mais aussi au barreau, à la magistrature, au notariat, et à l'ensemble des concours de la fonction publique.

Cette formation propose des enseignements variés, avec une dominante « histoire du droit », mais sans que le lien entre les différentes UE n'apparaisse de façon évidente. L'ensemble est probablement de nature à donner aux étudiants qui suivent cette formation une bonne culture générale centrée sur les systèmes juridiques (temps et espace).

L'équipe pédagogique diversifiée est constituée pour l'essentiel de trois professeurs du laboratoireERMES (historiens du droit), de trois maîtres de conférences du CERDP (2) et du laboratoireERMES (1), et d'un professeur de lettres. Aucun stage n'est prévu.



- Indicateurs :

| | |
|---|------|
| Effectifs constatés | 16 |
| Effectifs attendus | 20 |
| Taux de réussite | 80 % |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | NR |

- Appréciation :

L'intitulé de la formation est un peu attractif. Il s'agit d'un master très spécialisé, notamment vers l'histoire du droit. Seuls les enseignements de common law et de philosophie du droit correspondent à ce qui est annoncé. Il ressort de cette spécialité un manque de lisibilité. Par ailleurs, si la formation est intéressante par les aspects « connaissance des systèmes juridiques » (temps et espace), elle ne se distingue pas suffisamment de la spécialité à vocation professionnelle intitulée « Evolution des systèmes juridiques : droit et conservation du patrimoine culturel ». En revanche, l'UE sur « Archivistique et ressources documentaires » peut apporter d'intéressantes compétences transversales.

- Points forts :

- L'apprentissage de la lecture d'archives est original et professionnalisant.
- L'existence d'un grand oral pour valider le diplôme.
- L'acquisition d'une bonne culture juridique.

- Points faibles :

- Les débouchés annoncés (barreau, magistrature) ne correspondent pas aux enseignements reçus. Il paraît présomptueux, en l'absence d'enseignements de droit positif (fondamentaux et de procéduraux), d'annoncer préparer les étudiants aux concours administratifs, du barreau ou de la magistrature.
- Le manque de lisibilité de l'intitulé (trop général, imprécis) : une formation historique qui ne dit pas son nom. Cette incertitude ressort même au stade du nom de la spécialité : « Evolution des systèmes juridiques : théories et pratiques juridiques ou judiciaires » ? La formation apparaît dans le dossier tantôt sous un intitulé, tantôt sous l'autre. Or cela n'est pas indifférent.
- L'insuffisance de suivi des étudiants.
- Cette spécialité recouvre trop de similitudes avec la spécialité à finalité professionnelle, qui, de fait, n'est pas réellement nouvelle.
- L'absence de stage, utile pour l'aspect documentaire de la formation.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Pour renforcer cette formation, il serait plus cohérent de l'associer à la nouvelle spécialité professionnelle intitulée « Evolution des systèmes juridiques : droit et conservation du patrimoine culturel ». Cela conduirait à proposer deux parcours au sein de la même spécialité, plutôt que deux spécialités qui se ressemblent trop, et, de fait, ne se justifient pas réellement (cours similaires, équipe d'intervenants pratiquement identique...).

Il faudrait améliorer la lisibilité de l'intitulé de la spécialité pour mieux faire apparaître la dominante historique et épistémologique.

Il serait indispensable de mettre en place une procédure plus systématique de suivi des étudiants issus de cette formation.



Evolution des systèmes juridiques : droit et conservation du patrimoine culturel

● Présentation de la spécialité :

Les objectifs de cette spécialité, présentés en début du dossier dans la « Description générale de la mention », correspondent mot pour mot à ceux de la spécialité « Evolution des systèmes juridiques : théorie et pratiques juridiques » ; erreur ou similitude ? Cette spécialité n'est pas mentionnée par ailleurs dans le document annexe « Offre globale de formation ».

La spécialité « Evolution des systèmes juridiques : droit et conservation du patrimoine culturel » ouvre aux étudiants un champ très vaste, aussi bien au sein des collectivités publiques territoriales (conservation et mise en valeur des patrimoines municipaux, notamment), qu'au sein de différents organismes privés à vocation culturelle. Elle peut également permettre à ceux qui justifient d'une expérience professionnelle antérieure dans le domaine considéré, de renouveler ou d'améliorer leurs connaissances, lorsqu'ils envisagent de nouvelles perspectives de carrière.

Le contenu des enseignements est quasiment exclusivement historique et processuel pour préparer les étudiants aux métiers du patrimoine portant sur le droit et la procédure civile à Rome, la procédure devant les grandes cours européennes à l'époque moderne, l'histoire du procès pénal, la construction du droit social, la pratique judiciaire des pays de Common law, les ressources documentaires. A cela s'ajoutent une UE 10 correspondant à des cours spécialisés non précisés, des enseignements de langue et civilisation italienne et une UE de séminaires, conférences et assiduité générale. Ces enseignements n'ont pas une grande cohérence au regard de l'objectif de préparer les étudiants aux métiers du patrimoine. Le projet n'est visiblement pas abouti. Par ailleurs, ces enseignements sont quasiment identiques à la spécialité « Evolution des systèmes juridiques : théories et pratiques juridiques ». La seule originalité est l'UE 10 qui porte sur « La notion de biens culturels, le patrimoine communal, le statut juridique des œuvres d'art, palais et architectes niçois » ainsi que le stage qui est exigé dans cette formation, s'agissant d'une spécialité à vocation professionnelle.

Il est à noter que l'équipe d'enseignants est pratiquement identique à celle qui enseigne dans la spécialité « Evolution des systèmes juridiques : théories et pratiques juridiques » (à l'exception de deux ou trois personnes).

● Indicateurs :

| | |
|---|----|
| Effectifs constatés | SO |
| Effectifs attendus | 22 |
| Taux de réussite | SO |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | SO |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | SO |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | SO |

● Appréciation :

L'idée d'une spécialité préparant aux métiers du patrimoine, au concours d'attaché culturel par exemple est bonne. Mais la formation proposée pour y arriver devrait être améliorée et revue.

Le dossier est très maladroitement présenté s'agissant de cette spécialité qui peut pourtant présenter un intérêt propre. Il revêt une trop grande similitude avec la spécialité « Evolution des systèmes juridiques : théories et pratiques juridiques ».

L'adossement à la recherche est inexistant. Un stage est apparemment obligatoire. Mais rien n'est précisé quant à sa teneur ou son lieu d'exercice (milieu culturel ?).

Il est apparemment attendu 4 étudiants en formation continue sur 26 qui auraient à justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine considéré (culturel ?).

● Points forts :

- L'originalité de l'orientation « Droit et conservation du patrimoine culturel ».
- L'originalité des débouchés.



- Points faibles :
 - La faible qualité rédactionnelle du dossier soumis à l'évaluation : une confusion dans la présentation de la spécialité : « Droit et protection du patrimoine naturel ... ou culturel » (comme indiqué par ailleurs) ? Ainsi par exemple, on ne sait à quoi correspond la préparation au grand oral (s'agit-il des concours envisagés à la sortie du master 2 ?).
 - Le manque de clarté des objectifs scientifiques (théorie ou pratique ?) : il est indiqué par exemple que cette formation prépare aux « métiers liés à la conservation du patrimoine culturel et environnemental », alors que cette dernière dimension ne ressort nullement dans le programme d'enseignements. De façon générale, les enseignements proposés paraissent inadaptés et sans grand plan d'ensemble.
 - Une maquette d'enseignements qui semble rédigée plus en fonction de l'équipe pédagogique que des objectifs scientifiques.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de :

- Mieux coordonner les deux spécialités « Systèmes juridiques » et clarifier les objectifs de chacune.
- Envisager plutôt de proposer deux parcours différents au sein d'une même spécialité consacrée à l'étude des systèmes juridiques : un parcours « Recherche » consacré aux « Théories et pratiques judiciaires » et un parcours professionnel consacré à « Droit et conservation du patrimoine culturel », par exemple.

En tout état de cause, il faudrait mettre en adéquation la formation proposée et les débouchés envisagés.

Il conviendra, à l'avenir, d'accorder une importance plus grande à la qualité rédactionnelle du dossier soumis à l'évaluation.

Droit des entreprises en difficultés

- Présentation de la spécialité :

L'objectif scientifique clairement lisible est de donner une formation approfondie en droit des entreprises en difficulté et d'introduire des connexions avec d'autres branches du droit en fournissant, notamment aux étudiants, une méthode dans l'application de la loi.

L'objectif professionnel très lisible est de préparer les étudiants aux métiers du droit des entreprises en difficulté, ce qui leur permettra d'accéder aux professions de mandataires et administrateurs judiciaires, ou les métiers du contentieux, que ce soit celui d'avocat spécialiste en la matière ou encore de salarié d'établissements bancaires ou autres, ayant besoin de spécialistes de ce droit lié aux risques inhérents à l'activité d'entreprendre.

L'enseignement paraît très complet puisqu'outre deux UE consacrées à une langue étrangère, il ne néglige dans l'étude des procédures collectives ni le droit fiscal, ni le droit processuel (et des voies d'exécution), ni le droit social, ni les sûretés, ni la comptabilité et l'analyse financière, ni enfin les aspects internationaux. Par ailleurs, la formation prépare aux examens d'entrée au stage d'administrateurs et de mandataires judiciaires. Enfin, une UE est attribuée au stage qui est de 10 semaines et qui est affecté à 80 % chez des mandataires de justice et à 20 % chez des avocats. Son évaluation paraît très sérieuse.

Enfin, l'équipe pédagogique, majoritairement rattachée au CERDP, est constituée, pour l'essentiel, de quatre professeurs et de trois maîtres de conférences, ainsi que de praticiens, avocats, administrateur et mandataires judiciaires, huissier de justice, expert-comptable. C'est une très bonne combinaison d'intervenants universitaires et professionnels.



- Indicateurs :

| | |
|---|-------|
| Effectifs constatés | 22 |
| Effectifs attendus | 25 |
| Taux de réussite | 100 % |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | 19 |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | NR |

- Appréciation :

La formation, dans ses enseignements comme ses débouchés, correspond totalement à ce que son titre reflète. Elle est solide, utile et attractive (rare en France).

La spécialité est indéniablement professionnalisante. Des universitaires comme des professionnels (9) y dispensant leurs enseignements qui, au delà des connaissances, touchent aussi à l'apprentissage d'une méthode de traitement des cas, d'appréhension du risque et de restauration de l'équilibre de l'entreprise. Il est néanmoins possible aux étudiants qui le désirent de faire un mémoire en relation avec une ou plusieurs des matières enseignées, d'une teneur comparable au mémoire d'un master 2 recherche, obligatoirement encadré par un enseignant habilité à diriger des recherches. Ce mémoire donne lieu à une soutenance devant au moins deux membres, dont l'enseignant encadrant. La note sur 20 obtenue (coefficient 01) peut être comptabilisée pour l'obtention des mentions bien ou très bien. Il existe une correspondance avec les pôles de recherche du CERDP (colloque biannuel CRAJEFE).

Par ailleurs, la formation continue est prévue, qu'il s'agisse d'avocats souhaitant se spécialiser ou de salariés déjà aux prises avec ces notions de risques et de difficultés des entreprises qui pourront venir compléter leur expérience. A l'avenir, les porteurs du projet tablent sur 5 étudiants en formation continue, mais à ce jour, il n'y en a aucun.

La seule question qui puisse inquiéter est celle de la pérennité de cette formation compte tenu du numerus clausus des administrateurs, notamment. Mais ce ne sont pas les seuls débouchés. Les porteurs du projet paraissent confiants.

- Points forts :

- La rareté de la spécialité sur le territoire national.
- Une vraie spécialisation et une forte attractivité de la spécialité.
- Une bonne adéquation des enseignements aux objectifs de la formation.
- Le bon taux d'insertion professionnel.

- Points faibles :

- L'absence d'ouverture à l'international.
- Un dossier insuffisamment renseigné sur : le taux des étudiants reçus par rapport à ceux qui se sont présentés, et sur la part de l'écrit par rapport à l'oral dans la formation même si les deux seront exigés et sanctionnés lors de l'examen final.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A



Recommandations pour l'établissement

Un lien plus appuyé avec la recherche devrait être mis en œuvre, même s'il est mentionné qu'un mémoire peut, au libre choix de l'étudiant, être rédigé.

Un séminaire de droit des obligations serait probablement bienvenu, et participerait à mieux préparer à l'examen d'entrée à la profession d'avocat.

Il serait sans doute intéressant d'augmenter la durée minimale du stage de façon à atteindre le seuil établi pour prétendre à une expérience significative en milieu professionnel (12 semaines) et, en tout état de cause, de préciser le nombre de crédits européens correspondant.

Il faudrait réfléchir aux moyens de donner à cette formation de qualité une dimension internationale.

Il conviendrait de réfléchir à un éventuel rattachement de cette spécialité à la mention « Droit économique et des affaires ».

Gestion des contentieux privés

- Présentation de la spécialité :

L'objectif scientifique est tout à fait lisible et classique en ce qu'il vise l'approfondissement de la connaissance des procédures contentieuses en droit privé ainsi que l'apprentissage de méthodes concrètes de traitement des conflits.

L'objectif professionnel est tout aussi apparent et triple. Il s'agit d'abord de conduire les étudiants sortants du master vers un recrutement dans les métiers du contentieux (avocats, huissiers, services contentieux des banques ou assurances, etc.). Il s'agit ensuite de permettre à des étudiants en formation à l'école de formation des avocats de valider leur PPI (projet pédagogique individuel). Enfin, c'est aussi une offre de formation « en alternance » dans le cadre d'un projet professionnel.

Le master comprend deux UE fondamentales et deux UE optionnelles sur liste. La première UE fondamentale est relative à tout ce qui touche à la gestion consensuelle des conflits (la pratique des MARL, la médiation, le cadre juridique des MARL) et fait notamment appel à des formateurs professionnels, ce qui est positif. La seconde traite de la gestion de l'après-règlement (le JEX, l'appel, le rôle de l'huissier). La première UE optionnelle permet d'étudier la gestion du contentieux juridictionnel et offre une palette de séminaires (principes fondamentaux du procès, contentieux civil, contentieux pénal, contentieux de l'immobilier, contentieux de la famille, contentieux au sein de l'entreprise) qui devraient tous être obligatoires au regard de leur intérêt. La seconde est plus tournée vers la recherche puisque relative à la méthodologie du rapport de stage et à l'encadrement du travail personnel. Par ailleurs, un stage de 8 semaines est obligatoire et débouchera sur un rapport de stage. Apparemment il peut se faire à l'étranger.

- Indicateurs :

| | |
|---|----|
| Effectifs constatés | 35 |
| Effectifs attendus | 33 |
| Taux de réussite | NR |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) Taux de réponse à 1 an | 19 |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | 15 |



- Appréciation :

La formation est solide, originale et utile. Le rapport de la formation à la recherche existe puisqu'un travail personnel de l'étudiant est attendu, soit sous forme de mémoire, soit sous forme de stage. Des études de dossiers sont prévues, l'intervention de professionnels aussi ainsi que l'étude de la déontologie de certaines professions offertes en débouchés. La formation est assurément professionnalisante. La formation continue est prévue. Il y a déjà eu 2 (2009) et 3 (2010) étudiants en formation continue et un en apprentissage sur une promotion de 34 personnes. Les prévisions sont identiques.

- Points forts :

- Une bonne adéquation des enseignements aux objectifs de la formation.
- Une solidité de l'équipe pédagogique.
- Une dimension internationale (anglais juridique et possibilité de mobilité internationale).
- Un bon taux d'insertion professionnelle.

- Points faibles :

- L'insuffisance de la durée du stage (8 semaines).
- Les promotions (36 étudiants) paraissent assez lourdes.

Notation

Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'augmenter la durée minimale du stage à 12 semaines.

La première UE fondamentale pourrait peut-être être renforcée par certaines matières optionnelles figurant dans l'UE 2.

Droit notarial

- Présentation de la spécialité :

Les objectifs scientifiques et professionnels affichés sont les mêmes : l'acquisition de connaissances approfondies dans les domaines du droit faisant l'objet de l'activité notariale, ainsi que des techniques professionnelles. Il s'agit d'acquérir la méthode et les connaissances nécessaires pour aborder la formation menant au diplôme supérieur du notariat.

La grille d'enseignements correspond aux domaines traditionnellement couverts par l'activité notariale. Les intervenants sont des universitaires et des professionnels. Mais l'équipe pédagogique n'est pas précisée (sauf le directeur du diplôme). Un stage obligatoire de six à huit semaines uniquement dans une étude de notaire (modalités définies par arrêté interministériel ?) est prévu. A l'issue du stage les étudiants doivent individuellement rédiger et soutenir un rapport de stage destiné à mettre en évidence l'expérience acquise au cours du stage. Peuvent être dispensés du stage les candidats justifiant d'une expérience professionnelle dans le notariat. L'étude des demandes de dispense est faite par le directeur du diplôme et le Président de la Chambre des notaires. Une ouverture à la formation continue semble prévue pour les prochaines années (2 places sur 27).

- Indicateurs :

| | |
|---|----|
| Effectifs constatés | 28 |
| Effectifs attendus | 25 |
| Taux de réussite | NR |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | NR |

- Appréciation :

Cette formation est conforme aux dispositions légales qui organisent l'accès à la profession de notaire, sans être originale.

Le seul aspect qui a trait à la recherche est la rédaction, puis la soutenance du mémoire de stage pour lequel aucune aide à la technique de recherche ne semble organisée dans le cursus, même si les enseignants sont probablement disponibles. Cette formation est très professionnalisante puisqu'elle constitue la première étape, par la voie universitaire, de l'accès à la profession de notaire. Les compétences transversales ne sont toutefois pas évidentes, même si les enseignements sont variés.

- Points forts :

- Une maquette classique d'enseignements.
- Une bonne représentation des professionnels dans l'équipe pédagogique.
- Des liens avec le milieu professionnel existent indéniablement.

- Points faibles :

- L'insuffisance des renseignements concernant l'équipe pédagogique.
- Un enseignement des langues insuffisant.
- L'absence de dimension internationale.
- Aucune précision sur l'insertion professionnelle n'est donnée, ni sur le taux de réussite.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait améliorer la lisibilité de la notion de conférence d'initiation.

Il serait bienvenu de rendre l'enseignement de l'anglais obligatoire, car un notaire sera de plus en plus amené à faire du droit des affaires et du droit international.

Il conviendra, à l'avenir, d'accorder une plus grande importance à la qualité rédactionnelle du dossier (taux de réussite, suivi des étudiants).



Droit des responsabilités

● Présentation de la spécialité :

Cette spécialité est une création. L'objectif scientifique évoqué est celui d'assurer une formation approfondie dans les principaux domaines de la responsabilité. La lisibilité est toutefois moyenne, car les domaines cités sont vastes.

L'objectif professionnel est de former les étudiants tant sur le plan judiciaire que juridique, mais les débouchés évoqués sont vagues, et les domaines de la formation ne conditionnent pas vraiment tel ou tel métier évoqué. Un effort de précision semble nécessaire.

Le contenu des UE est très intéressant et varié. Mais, même si ces enseignements paraissent lourds, il paraît manquer des domaines de responsabilité, notamment en droit commercial. Par ailleurs, les intervenants prévus sont, au vu du dossier, exclusivement des universitaires, ce qui n'est pas satisfaisant.

L'équipe pédagogique n'est pas précisée (sauf les responsables des UE et le directeur). Enfin, est prévu un stage d'une durée minimale de 8 semaines.

● Indicateurs :

| | |
|---|----|
| Effectifs constatés | SO |
| Effectifs attendus | 22 |
| Taux de réussite | SO |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | SO |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | SO |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | SO |

● Appréciation :

Cette spécialité est nouvelle. Elle est intéressante par son objet et par la grille d'enseignement proposée. Elle est réglementée par arrêté conjoint du Garde des sceaux et du Ministre de l'éducation qui en fixe les règles impératives (parfois dérogatoires aux règles habituelles des diplômes équivalents). Mais le dossier manque de précision sur ce point. Dans l'ensemble, le dossier est un peu lacunaire. La difficulté paraît provenir d'une détermination imparfaite des objectifs.

Il semblerait que cette spécialité fasse l'objet d'une convention entre l'Université de Nice Sophia Antipolis et la Chambre des notaires des Alpes Maritimes (concours didactique, mais aussi financier), datée du 29 avril 1992 ? Le dossier est défaillant sur ce point également.

Par ailleurs, il est prévu un enseignement de méthodologie de la recherche ainsi qu'un mémoire. Toutefois, rien n'apparaît dans le dossier sur les thèmes, l'encadrement et le suivi de ce mémoire. En revanche, sont intégrés des enseignements très pratiques, un accès sur la prise de parole, l'argumentation juridique et la mise en situation (traitement de dossier en instantané, sous contrôle de l'enseignant) ainsi qu'un module d'aide à la recherche d'emploi (techniques de rédaction de CV, de lettres de motivation, expression orale et simulation d'un entretien d'embauche).

Il est également prévu un stage avec rapport de stage et mémoire.

● Points forts :

- Une formation intéressante dans la mesure où l'un des buts essentiels du droit privé en cas de conflit est d'obtenir réparation du dommage.
- L'unicité de la spécialité dans la région, assurant de surcroît une spécificité liée à l'enseignement du droit monégasque.
- Les enseignements en anglais (« English » et « American system of responsibility » de 15 h).

- Points faibles :
 - Une formation apparemment axée davantage sur la recherche.
 - La durée de stage est insuffisante pour une formation qui prétend être professionnalisante.
 - L'absence de mobilité internationale.
 - Des précisions seraient nécessaires quant à l'exclusivité du partenariat avec la Chambre des notaires des Alpes Maritimes (qui assure financement intégral du personnel enseignant ?).

Notation

Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il conviendra, à l'avenir, de mieux renseigner le dossier soumis à l'évaluation concernant le contexte de la formation, l'équipe pédagogique (absence d'annexe sur cette spécialité), mais aussi les matières enseignées (préciser à quoi correspond la notion de mise en situation).

De même, il serait utile de davantage faire apparaître les aspects professionnels du diplôme.

Une augmentation de la durée du stage (12 semaines minimum) serait bienvenue.

L'idéal serait, compte tenu des thèmes, de développer une mobilité internationale (sans doute dans un second temps).

Enfin, d'autres partenariats en direction d'autres financeurs pourraient être développés.